



**MARDI 20 NOVEMBRE  
ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

**Présentation du rapport financier  
par Monsieur Michel CHARASSE  
Trésorier général de l'AMF**

**Mesdames, Messieurs,  
Chers Collègues,**

Cette année notre assemblée générale statutaire est d'une durée réduite car, comme vous le savez, nous allons dans une demi-heure célébrer notre centenaire dans une séquence spéciale avant la cérémonie d'ouverture.

Je serai donc bref, mais je tiens à vous préciser que toutes les dépenses engagées au cours de l'année 2007 pour fêter le centenaire de l'Association des Maires de France, environ 1,2 Millions d'Euros à ce jour, seront bien sûr intégrées dans nos comptes 2007, qu'elles sont certes importantes, mais raisonnables, et qu'en aucun cas elles n'ont entamé de façon significative nos réserves financières qui permettront de faire face à ces dépenses sans problème.

Ainsi, à la clôture du 31 décembre 2006, notre Association dégage un excédent de 2.321.493 €, contre 1.157.371 € en 2005 et 1.666.915 € en 2004. Nos produits d'exploitation augmentent de 12 % : cette augmentation est due pour l'essentiel à une reprise de provisions sur des cotisations impayées pour 531.000 €. Ce sont des cotisations impayées des années précédentes qui ont pu être récupérées grâce à plusieurs relances dans l'année 2006, succédant à des relances antérieures. Le travail de réduction des impayés se poursuit ainsi avec succès.

Nos charges d'exploitation progressent quant à elles de 0,20 %, ce qui traduit une remarquable maîtrise des dépenses courantes.

Cet exercice a vu se poursuivre la sectorisation fiscale décidée en 2004 et mise en œuvre en 2005 : toute nouvelle activité est analysée pour déterminer son caractère taxable ou non taxable aux impôts commerciaux. Ainsi, notre Association a créé en 2006 une collection nationale d'ouvrages intitulée « Les Cahiers du Réseau » : cette activité nouvelle est analysée comme non lucrative car la vente de ces ouvrages est réservée à nos adhérents et aux associations départementales de maires.

S'agissant de nos activités lucratives, l'excédent net fiscal soumis à l'impôt sur les sociétés s'élève à 334.155 € : l'essentiel de notre excédent global est non lucratif, l'impact fiscal reste donc limité.

Je ne serai pas plus long, compte tenu des tableaux récapitulatifs qui ont été envoyés à nos collègues depuis plusieurs semaines. En conclusion, les finances de notre Association sont saines et solides et lui permettent d'assumer ses ambitions et de concrétiser ses projets.

Comme je vous le disais en préambule, notre Association peut ainsi, sans mettre en péril sa situation financière, célébrer dignement son Centenaire en 2007.

*Le président PELISSARD*

- *donne la parole au commissaire aux comptes (Pierre-Henri SCACCHI), qui certifie les comptes 2006 de l'AMF,*
- *redonne la parole à Michel CHARASSE :*

Je souhaite tout d'abord vous informer du devenir de notre siège social.

Comme je vous l'ai annoncé l'année dernière, il a été envisagé de déménager du quai d'Orsay car nos locaux sont trop petits et ne permettent notamment pas d'accueillir les réunions de notre Comité Directeur, pour lequel nous devons louer des salles à l'extérieur.

Or nous n'avons pas trouvé dans Paris des locaux qui nous conviennent.

Nous avons donc décidé, après avoir fait étudier notre immeuble par un architecte, de faire réaliser des travaux qui permettront notamment de construire trois salles de réunion dont une pouvant accueillir 250 personnes et de dégager 24 bureaux dont 2 supplémentaires.

Le financement de ces travaux devrait s'opérer sur nos réserves sans appel à l'emprunt car nous avons la capacité financière pour autofinancer cette construction.

En tout état de cause, je proposerai le moment venu à votre Bureau la solution de financement qui m'apparaîtra le plus conforme à vos intérêts.

Notre Association devra surtout, en 2008, répondre à l'attente de nos collègues nouvellement élus, conformément à son objet et à son ambition d'être toujours plus au service de nos collègues maires et présidents d'EPCI.

*Vote à main levée sur les comptes annuels, qui sont approuvés.*

Pour garantir la stabilité nécessaire de nos ressources, j'ai proposé à votre Bureau, qui l'a accepté, un taux d'augmentation des cotisations pour 2008 égal à 2 % qui est aujourd'hui soumis à votre approbation.

Vous pouvez lire sur les grands écrans disposés devant vous les taux de cotisations qui résultent de cette augmentation, les arrondis pratiqués pour éviter de trop nombreuses décimales et le taux précis et exact après arrondi.

Je vous précise que les tarifs d'abonnement à notre revue Maires de France augmenteront également d'environ 2 %.

*Vote à main levée sur les taux de cotisations, qui sont adoptés.*

Mesdames et messieurs, chers collègues, je vous remercie très sincèrement de votre confiance.